

Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Objet : Convocation à la réunion du Conseil Communautaire

PJ : Modèle de pouvoir

Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Réf : CGL/VE/ALH/n°2510- I2268

**Contact : Aline HERGAULT**

Secrétariat Général en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)

Membres Titulaires du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

En raison des conditions climatiques qui ont empêché la tenue de la séance du Conseil Communautaire prévue le jeudi 20 novembre 2025 à 20h00, cette séance est reportée au :

**Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00**

**Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours  
120 rue Richard de Rollos – 14500 Vire Normandie**

Les documents relatifs à cette séance : ordre du jour, note de synthèse et ses documents annexes, vous ont été transmis le 14 novembre 2025.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Un modèle de procuration est joint à ce présent courrier qu'il vous appartient de compléter le cas échéant. La procuration devra être remise au plus tard avant la séance lors de l'émargement.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, les élus titulaires peuvent être représentés par leurs délégués suppléants qui siègent au conseil avec voix délibérative, (article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr), dès réception de ce courrier.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Publié en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actualités » et « agenda », le 21 novembre 2025.



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - accueil ivn@vireaunoireau.fr

[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)



**Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau**

**Objet :** Convocation à la réunion du Conseil Communautaire

**PJ :** Ordre du jour

Note explicative de synthèse + annexe(s)

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

**Réf :** CGL/VE/ALH/n°2510-I2268

**Contact : Aline HERGAULT**

Secrétariat Général en charge des assemblées

Tél. : 02 31 66 66 13 / E-mail : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)

**Membres Suppléants du Conseil Communautaire**

Madame, Monsieur,

En raison des conditions climatiques qui ont empêché la tenue de la séance du Conseil Communautaire prévue le jeudi 20 novembre 2025 à 20h00, cette séance est reportée au :

**Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00**

**Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours  
120 rue Richard de Rollos – 14500 Vire Normandie**

Je vous informe que, conformément à l'article L5211-6 et en votre qualité de Conseiller Communautaire suppléant, vous pourrez être amené(e) à pourvoir au remplacement du Conseiller Communautaire titulaire désigné pour votre commune, lors cette séance du Conseil Communautaire.

Les documents relatifs à cette séance : ordre du jour, note de synthèse et ses documents annexes, vous ont été transmis le 14 novembre 2025.

Le conseil communautaire **ne peut délibérer que lorsque le quorum est atteint**. Le quorum sera apprécié en fonction du nombre « des seuls conseillers présents », les élus représentés par procuration ne compteront donc pas pour apprécier le quorum.

Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, pour lesquelles la Loi prévoit la suppléance, le conseiller titulaire, **uniquement en cas d'absence** à une séance de conseil communautaire, pourra être représenté par son délégué suppléant qui siégera au conseil avec voix délibérative.

Le suppléant est alors destinataire dans les mêmes délais que le titulaire, de la convocation à la séance ainsi que des documents qui l'accompagnent.

**Le cas échéant, je vous remercie de bien vouloir confirmer les modalités de votre participation à cette séance, en lieu et place du conseiller titulaire de votre commune, auprès du Secrétariat Général de l'Intercom de la Vire au Noireau, soit par téléphone au [02.31.66.66.55](tel:0231666655) ou par mail à l'adresse suivante : [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr)**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Affiché et mis en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actualités » et « agenda », le 21 novembre 2025.



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 20, rue d'Aignaux – VIRE

14500 VIRE NORMANDIE

Tél : 02 31 66 66 55 - accueil ivn@vireaunoireau.fr

[www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr)

